

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 13 Novembre 2012

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 13 Novembre 2012 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Madame SIMON, maire.

Présents : Messieurs GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINLAUD. LINARD. GORCE. PAMPIGLIONE. HIVERT. ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU.

Absents et excusés : Monsieur BURLIER qui donne pouvoir à Madame SIMON .Madame CHAMBORD qui donne pouvoir à Monsieur POINT. Monsieur LINLAUD qui donne pouvoir à Madame BOURDAREAU. Monsieur FOURNIER.
Madame DENIS est désignée secrétaire de séance.

La parole est donnée à Monsieur ROJO-DIAZ du Syndicat Intercommunal des Basses Vallées Tardoire-Bonnieure, qui expose au conseil municipal l'aménagement nécessaire pour le périmètre de protection de la source de la Saint-Aubin. En effet, il est nécessaire de prévoir des abreuvoirs afin que les animaux ne souillent pas les eaux de la Bonnieure et ne détruisent pas les berges près de la source.

Ces travaux pourraient avoir lieu courant 1^{er} semestre 2013 après avoir pris contact avec les propriétaires des parcelles concernées (coût 30 000 € environ).

Pour information, Monsieur ROJO-DIAZ indique que les aménagements déjà effectués afin de pouvoir repeupler en poissons ce cours d'eau, ont été très productifs.

Il présente les travaux actuels sur le ruisseau Les Pennes. Des travaux d'aménagement auront lieu en 2013 depuis les ateliers municipaux jusqu'au village de La Folie.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est soumis à l'approbation des membres. Monsieur PAMPIGLIONE demande que soit rectifié son vote concernant l'exonération de taxe foncière ; en effet, il avait voté contre.

Monsieur CORMAU veut que soit précisé qu'il n'a pas demandé à ce que les commerçants ne sortent pas leurs sacs jaunes dès le samedi soir mais qu'il demandait qu'une solution soit trouvée pour régler ce désagrément.

Le compte-rendu, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

1. DM2 du budget de la commune, DM1 du budget de la ZAE n° 3, et DM des budgets eau et assainissement

La parole est donnée à Monsieur DISIC, trésorier, qui présente les décisions modificatives suivantes :

Budget Commune – Décision Modificative n°2

Fonctionnement dépenses

Article	Intitulé	Montant
6574	Subventions de fonctionnement	23 700.00 €
6521	déficit des budgets annexes	313.00 €
23	Virement investissement	37 420.18 €
	Total :	61 433.18 €

Fonctionnement recettes

74121	dotation de solidarité rurale	27 433.18 €
7478	Autres organismes	34 000.00 €
	Total :	61 433.18 €

Investissement dépenses

2313-514	rénovation bâtiments communaux	16 800.00 €
2188-417	Achat de matériel	3 100.00 €
2113	Terrains aménagés autres que voirie	83 110.00 €
	Total :	103 010.00 €

Investissement recettes

21	Reversement fonctionnement	37 420.18 €
1341	Dotation DGE ZAE	24 398.90 €
27628	Avances autres	41 190.92 €
	Total :	103 010.00 €

Opérations d'ordre

Fonctionnement dépenses

042-675	Valeurs comptables immobilisations	24 389.26 €
042-676	Plus values	69 988.49 €
		94 377.75 €

Fonctionnement recettes

77-775	Produit des cessions	94 377.75 €
		94 377.75 €

Investissement recettes

040-2111	terrains	24 389.26 €
040-192	plus values de cessions	69 988.49 €
024-	Produits des cessions	-94 377.75 €
		0.00 €

BUDGET ZAE 3 – Décision Modificative n°1

Fonctionnement dépenses

608	frais accessoires sur terrains	41 920.00 €
	TOTAL	41 920.00 €

Fonctionnement recettes

7015	vente de terrains	83 100.92 €
71355-042	stock final	-41 190.92 €
708	autres produits	10.00 €
	TOTAL	41 920.00 €

Investissement dépenses

3555-040	terrains aménagés	-41 190.92 €
1341	DGE	41 190.92 €
TOTAL		0

BUDGET EAU – Décision Modificative n°1

Fonctionnement dépenses

Article 654	créances irrécouvrables	1 000 €
Article 66112	Rattachement ICNE	400 €

Fonctionnement recettes

Article 70111	vente d'eau	1 400 €
---------------	-------------	---------

BUDGET ASSAINISSEMENT- Décision Modificative n°1

Fonctionnement dépenses

Article 654	créances irrécouvrables	2 000 €
Article 66112	Rattachement ICNE	2 800 €

Fonctionnement recettes

Article 70611	redevance assainissement	4 800 €
---------------	--------------------------	---------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les Décisions Modificatives ci-dessus.

Monsieur DISIC informe le conseil municipal qu'il y a un problème avec le fichier de factures de la SAUR, factures parvenues en retard, avec beaucoup trop d'erreurs qui ont engendré beaucoup trop d'appels téléphoniques vers la trésorerie.

Monsieur HIVERT pense qu'il serait souhaitable de signaler à la SAUR que des pénalités pourraient leur être réclamées.

Avant d'aborder les autres points, Monsieur GIMENO propose une réunion pour discuter d'un nouveau système d'attribution des subventions aux associations pour que ce soit le plus équitable possible. Une feuille circule pour noter les noms des personnes intéressées par cette réunion.

2. tarifs des services municipaux 2013

Monsieur GIMENO expose les différents tarifs auxquels il a été appliqué une hausse d'environ 2 %. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des services municipaux 2013 ci-dessous :

LOCATION BUS

1/2 journée	58.50 €
prix du kilomètre	0.80 €

CIMETIERE

concession simple (5,12 m ²) perpétuité	248.00 €
concession double (8,64 m ²) perpétuité	428.50 €
occupation du caveau communal - les 3 premiers mois / par mois	10.00 €
occupation du caveau communal - à partir du 4ème mois / par mois	29.00 €
emplacement dans le Columbarium - forfait de 5 ans	357.00 €
Après 5 ans / par an (durée maximum 50 ans)	71.00 €
Dépôt provisoire / 1 an	71.50 €
Jardin du Souvenir	gratuit

LOCATION - TARIF HORAIRE *

tracto-pelle (avec chauffeur) / heure	97.00 €
tracteur + remorque (avec chauffeur) / heure	89.00 €
tracteur élagueur (avec chauffeur) / heure	49.50 €
tonne à lisier (1 heure minimum) / heure	54.00 €
main d'oeuvre communale / heure	26.50 €

* ces tarifs de location correspondent à une intervention à caractère d'urgence et dans le but d'assurer la sécurité publique

LOCATION PODIUM

tarif forfaitaire sociétés locales	151.00 €
autres (Installation à moins de 30Km)	321.50 €
autres (Installation à plus de 30Km)	428.50 €

CAMPING

adultes	3.10 €
enfants jusqu'à 10 ans	1.50 €
véhicules	1.50 €
emplacement	3.10 €
branchement électrique	3.60 €
garage mort par jour	1.50 €
borne camping-car :branchement eau	2.00 €
borne camping-car : branchement électrique	2.00 €
tarif lavage (machine à laver le linge)	4.50 €
tarif sèche-linge	4.50 €
bouteille de glace	0.50 €
forfait pour 2 adultes + emplacement + électricité : la semaine	82.00 €
forfait enfant moins de 10 ans : la semaine	8.20 €

PUBLICITE BULLETIN MUNICIPAL

Page entière (HT) : 2 parutions	581.50 €
1/2 page (HT) : 2 parutions	291.00 €
1/4 page (HT) : 2 parutions	153.00 €
1/8 page (HT) : 2 parutions	76.50 €
Page entière (HT) : 1 parution	352.00 €
1/2 page (HT) : 1 parution	173.50 €
1/4 page (HT) : 1 parution	92.00 €
1/8 page (HT) : 1 parution	48.00 €

FRAIRIE : Droit de place

moins de 100 m ² par m ²	1.06 €
de 100 à 200 m ² base 100	85.00 €
formule appliquée: base 100 + coef X (nbre m ² - 100) Valeur coef.	0.28
plus de 200 m ² base 200	129.00 €
formule appliquée: base 200 + coef X (nbre m ² - 200) Valeur coef.	0.07

FOIRES ET MARCHES : ambulants

demi-journée jusqu'à 3 m	5.30 €
demi-journée jusqu'à 6 m	5.80 €
demi-journée jusqu'à 10 m	9.50 €
demi-journée au-dessus de 10 m	13.00 €
journée jusqu'à 3 m	9.50 €
journée jusqu'à 6 m	11.50 €
journée jusqu'à 10 m	19.00 €
plus de 10 m	25.50 €
vente occasionnelle (après avis de passage) la demi-journée	265.00 €
cirques (avec versement d'une caution de 80 €)	39.50 €
branchement électrique	5.30 €
taxe terrasse par mois	10.60 €
taxe terrasse occupation exceptionnelle jusqu'à 2 jours (sauf fête locale)	5.30 €

LOCATION PARQUET

tarifs de location du parquet (400 m ²)	705.00 €
pour les associations locales : transport et pose par les employés municipaux	gratuit
pour les associations extérieures : pose application du tarif de la main d'œuvre communale, par heure	26.50 €
transport par les employés, par km	1.20 €
le parquet, d'une superficie de 400 m ² , peut être loué au prorata de la surface demandée, avec un forfait minimum de 100 €, hors pose et transport : par m ²	1.80 €

LOCATION TIVOLI

Location aux particuliers et aux associations	102.00 €
Montage ou démontage si nécessaire	26.50 € / heure par agent
Associations chasseneuillaises	gratuit sauf montage et démontage si nécessaire
Caution fixée à 500 €	

Concernant les tarifs eau et assainissement, une hausse de 15 % est proposée afin de poursuivre l'effort nécessaire pour pouvoir engager les investissements indispensables et ainsi emprunter une somme moins importante.

Monsieur ARRIVE-BEYLOT fait remarquer que ce taux d'augmentation est important, avis partagé par d'autres conseillers.

Monsieur DISIC rappelle que les budgets eau et assainissement sont des budgets indépendants, qu'ils doivent s'équilibrer en recettes et dépenses et que les investissements doivent être faits sur leur budget propre.

Monsieur GIMENO indique que les investissements prévus sont urgents et obligatoires du fait des nouvelles normes liées à l'environnement.

Monsieur Michel MARTIN répond qu'à un moment donné, il ne sera plus possible d'appliquer ces règles qui changent constamment et que les gens ne pourront plus faire face financièrement.

Après discussion, il est proposé au conseil municipal de voter une hausse de 10 % ou de 15 %.

Vote pour 10 % : Mesdames MARCHAND. LEGER. Messieurs GIMENO. PAILLOUX. POINT. LINARD. GORCE. PAMPIGLIONE. HIVERT. ARRIVE-BEYLOT. CORMAU.

Vote pour 15 % : Mesdames SIMON. DELAGE. BOURDAREAU. DENIS. Messieurs LINLAUD. MARJOLLET. BURLIER.

Abstentions : Madame CHAMBORD. Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN

EAU ET ASSAINISSEMENT

abonnement annuel	48.40 €
mètre cube consommé	1.16 €
mètre cube gros consommateur (+ 4 000 m ³)	0.96 €
mètre cube d'eau usée (redevance assainissement)	1.52 €
taxe de raccordement	399.30 €
Tarif "Fuite Eau", le mètre cube	0.57 €

3. achat d'un ensemble immobilier

Madame le Maire expose que la société CHAUSSON Matériaux a proposé un prix de vente de 130 000 Euro pour la cession à la commune des parcelles cadastrées section AC n°581. 588. 589. 695. 697. 702. 766 et 863 d'une superficie totale de 10 466 m².

Ces parcelles comprennent deux bâtiments d'une superficie totale de 1 500 m² plus un bureau de 200 m².

Monsieur GIMENO évoque un problème d'accès car actuellement celui-ci se fait sur une parcelle privée.

Monsieur MARTIN signale la présence d'une toiture contenant de l'amiante.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'estimation du Service des Domaines en date du 29 Octobre 2012 d'un montant de 136 000 €.

Cet ensemble immobilier pourrait être utilisé par les ateliers municipaux actuellement trop exigus et éviterait la location de locaux de stockage de matériel comme c'est le cas actuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, après avoir pris connaissance de l'avis des Domaines, d'acquérir l'ensemble industriel cadastré section AC n° 581. 588. 589. 695. 697. 702. 766 et 863 au prix de 130 000 € considérant la nécessité de reloger les services techniques dans des locaux mieux adaptés (les locaux actuels n'étant plus aux normes).

Il demande l'inscription d'une servitude de passage, si nécessaire, sur les parcelles cadastrées section AC n° 696 et 700 afin de permettre l'accès à cet ensemble immobilier et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles à la vente.

Il décide que le versement du prix ne pourra avoir lieu qu'après le vote du budget primitif 2013 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013.

4. demande de subvention exceptionnelle pour l'association « Les Ronds dans l'Eau »

Madame le Maire expose la demande de cette association qui a pour but l'organisation de manifestations culturelles et d'événementiels, la production de spectacles vivants.

Madame le Maire propose une subvention de 150 €, somme votée pour les créations d'associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Messieurs Michel MARTIN et CORMAU) décide de verser une subvention de 150 €.

5. demande de subvention pour le refuge de l'Angoumois

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention du Refuge de l'Angoumois pour la création d'un local pour accueillir les chats.

Madame le Maire fait remarquer que la commune utilise souvent les services de la fourrière refuge pour les chats et chiens.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois voix contre (Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU) et cinq abstentions (Mesdames MARCHAND. LEGER. Messieurs HIVERT. PAILLOUX. PAMPIGLIONE) décide de verser une subvention de 350 Euro au Refuge de l'Angoumois.

6. convention pour la mise à disposition du stade de foot des PINS et de SAINT-ADJUTORY

Madame le Maire expose que le club de foot de CHASSENEUIL utilise les terrains, les vestiaires et les douches des communes de SAINT-ADJUTORY et LES PINS.

Des conventions tripartites sont proposées.

Dans cette convention, il est prévu une participation pour la fourniture de l'électricité et de l'eau.

Messieurs ARRIVE-BEYLOT et GORCE ne sont pas d'accord sur le principe car c'est CHASSENEUIL qui entretient les terrains, c'est une animation pour la commune qui prête ces terrains et il y a des enfants de la commune des PINS qui sont licenciés à CHASSENEUIL.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins quatre voix contre (Messieurs GORCE.

ARRIVE-BEYLOT. Michel MARTIN. CORMAU) et cinq abstentions (Mesdames MARCHAND. DELAGE. Messieurs HIVERT. Alain MARTIN. PAMPIGLIONE) donne son accord et décide de verser une subvention au club de foot de 200 € pour l'utilisation des installations des PINS et une subvention de 300 € pour SAINT-ADJUTORY.

7. accord de principe pour la construction d'un club-house pour le club de foot

Le président du club de foot de Chasseneuil propose que soit construit par certains membres du club un club-house à l'entrée du stade.

Le financement serait également assuré par le club.

Madame le Maire demande donc au conseil un accord de principe afin de déposer le permis de construire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe au dépôt du permis de construire d'un club-house par le club de foot.

8. remboursement à l'USC des buts de foot

Madame le Maire informe le conseil municipal que le club de foot de CHASSENEUIL a acheté des buts pour le terrain d'honneur et en demande le remboursement. Les anciens buts ont été mis sur les terrains annexes.

Monsieur ARRIVE-BEYLOT aimerait qu'une pancarte indiquant le coût total des travaux supportés par la commune soit apposée à l'entrée du stade.

Le club demande également le remboursement d'une facture de peinture pour le traçage des terrains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser l'achat des buts au club de foot (2 459 €).

9. déclassement du CR n° 104 suite à l'enquête publique et vente au Conseil Régional Poitou-Charentes

Madame le Maire expose qu'une enquête publique a eu lieu du 8 au 24 Octobre 2012 en vue du déclassement du CR n° 104 dit « des Treilles » et situé en partie sur les terrains à céder à la Région Poitou-Charentes pour la construction du futur Campus des Métiers.

Monsieur BARRAUD, commissaire enquêteur, a donné un avis favorable sans restriction au déclassement de ce chemin rural.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser une partie du chemin rural n° 104 sur une longueur de 180 m (619 m²) et de le céder, à titre gratuit, à la Région Poitou-Charentes pour la construction du futur Campus des Métiers.

Il autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

10. avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service de Santé et de Prévention des Risques Professionnels

Madame le Maire informe que le service de médecine professionnelle va désormais fonctionner avec trois médecins au lieu de quatre et que pour s'adapter à cette restriction, les modalités d'intervention de ce service vont changer.

A compter du 1^{er} Janvier 2013, pour l'ensemble du personnel, il n'y aura qu'une seule

visite tous les deux ans.

La cotisation annuelle est fixée à 62 € par agent ; les prestations incluses dans cette prestation forfaitaire restent identiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

11.convention pour la fourniture d'eau potable au SIAEP de la région de SAINT-CLAUD

Monsieur GIMENO rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de signer une convention pour la fourniture d'eau potable au syndicat de SAINT-CLAUD au prix de 1,05 € le m³.

Or, la consommation dépassant les 4 000 m³ par an, il convient d'appliquer un tarif équivalent au tarif « gros consommateur » soit 0,87 € le m³

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de fourniture d'eau au syndicat à 0,87 € le m³ (révisable chaque année en fonction du tarif « gros consommateur » + 4 000 m³) et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

12. information sur les marchés en procédure adaptée pour l'achat d'un camion et pour l'affermage des droits de place les jours de foire

Madame le Maire informe que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 7 Novembre dernier.

Trois sociétés ont répondu pour l'achat du camion et des bennes.

Les offres sont actuellement examinées et classées en fonction des critères de choix prédéfinis.

La prochaine réunion aura lieu le 14 Novembre 2012 pour le choix définitif.

Concernant l'affermage des droits de place, une seule société a répondu.

13.approbation des nouveaux statuts du SDITEC

Monsieur GIMENO présente au conseil municipal le projet des nouveaux statuts qui lui a été soumis par le SDITEC.

Il s'agit d'intégrer la notion de plans de services, de simplifier la valeur du quorum et d'autoriser pour l'élection des délégués en début de chaque mandature, le vote électronique ou par correspondance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts du SDITEC.

14.renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur POINT explique les différentes actions de ce contrat : halte-garderie, LAEP, RAM, centre de loisirs, garderie péri-scolaire.

Le prochain sera signé pour une durée de 4 ans, du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2015, avec un financement à 55 % par la Caisse d'Allocations Familiales et 45 % par la commune.

Monsieur ARRIVE-BEYLOT informe le conseil municipal que le CALC se propose de compléter ces actions en direction des jeunes avec un partenariat avec le centre social de CHAMPAGNE-MOUTON et la mutualisation de l'animateur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer le contrat.

15.lancement d'un appel à candidature pour le diagnostic du réseau

En préambule à ce sujet, Monsieur GIMENO fait un point sur la rénovation de la station d'épuration en dressant un état des lieux et en précisant les travaux déjà effectués, à savoir :

- l'auto-surveillance
- l'autorisation de rejet
- le plan d'épandage (en partenariat avec les agriculteurs)
- le clapet anti-retour
- le schéma directeur d'assainissement
- la création de réseaux Chemin de la Fosse Roudeau et Route de Confolens.

Cependant, il reste à réaliser le bassin roseaux ou la déshydratation, la remise en état des infrastructures, le bassin d'aération, le traitement tertiaire, la passerelle, l'extension des réseaux (La Fuie et Route d'Angoulême), le diagnostic réseau et l'assainissement semi-collectif des villages.

Après une étude réalisée par un bureau d'études, il s'avère que le réaménagement de la station s'avère difficile ; il faut s'orienter vers la construction d'une nouvelle station.

Va se poser le problème du lieu d'implantation de cette nouvelle structure, une recherche de terrains potentiels est en cours et il conviendra de modifier le PLU.

Avant toute chose, il convient de réaliser un diagnostic du réseau afin de voir où se produisent les infiltrations d'eaux pluviales pour y remédier. Ce diagnostic a un coût évalué à 50 000 € subventionnés par l'agence de l'eau.

Le conseil municipal décide de lancer un appel à concurrence pour la réalisation d'un diagnostic sur le réseau assainissement, sollicite une subvention auprès de l'Agence de Bassin Adour-Garonne et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

Infos Campus des Métiers

Monsieur POINT fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu début Octobre avec la Région, les 3 Ca, la Chambre des Métiers et la commune pour la construction du CFA dédié aux métiers du bâtiment.

Ce sera un bâtiment basse consommation, avec une partie pédagogie, une partie restauration et hébergement ainsi qu'un gymnase.

Son coût est évalué à 21 millions d'Euro.

Les financeurs sont la Région, l'Etat avec le grand emprunt et les 3 CA BTP.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2012-2014 : études
- 2014-2016 : travaux
- Septembre 2016 : ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50 mn.

Ce compte-rendu est provisoire et sera soumis pour approbation lors de la prochaine réunion.